

CONCERTATION PRÉALABLE AU PROJET DE MODERNISATION DE L'UVE DE MONTHYON

Compte-rendu de l'atelier citoyen n°2 - Impliquer et sensibiliser les citoyens à la question des déchets -

Intervenants

M. Pascal HIRAUX, Président du SMITOM du nord Seine-et-Marne

Mme Michelle BRUN, Directrice Générale des Services du SMITOM du nord Seine-et-Marne

M. Méhdi LE MÉRO, Responsable communication du SMITOM du nord Seine-et-Marne

Animatrices concertation

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON, Présidente-fondatrice URBAPOL Consulting

Mme Julie DUCHER, Directrice Générale URBAYA

17 participants

Début atelier à 18h35

ACCUEIL

M. HIRAUX introduit la séance en remerciant les citoyens de leur présence.

Mme CAMPOS-BRÉTILLON présente les intervenants et le déroulé de l'atelier. Elle rappelle que la concertation lancée par les élus et les équipes du SMITOM est volontaire, facultative et préalable au projet de modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Monthyon. Cette concertation doit permettre d'informer et de partager le projet avec les citoyens mais également d'impliquer et de sensibiliser les citoyens à la question des déchets.

Tour de salle

Mme CAMPOS-BRÉTILLON demande aux participants de se présenter et précise que les supports et les comptes-rendus des différents temps forts de la concertation sont disponibles sur le site internet www.smitom-nord77.fr.

Dans la continuité de ce tour de table, Mme CAMPOS-BRÉTILLON propose aux participants de répondre à un rapide sondage.

Q1 – Vous sentez-vous suffisamment informé(s) sur le tri des déchets et comment les réduire ?

- a) OUI : 9
- b) NON : 6
- c) Mitigé : 2

Q2 – Avez-vous déjà visité l'UVE du SMITOM ?

- a) OUI : 7
- b) NON : 10

Q3 – Faites-vous des gestes au quotidien pour réduire vos déchets ?

- a) OUI : 17

b) NON : 0

Lors de ce préambule, un participant s'étonne de ne pas avoir de bac jaune mais un bac bleu

- ⇒ Réponse du SMITOM : M. LE MERO explique que les bacs bleus n'ont pas été remplacés par des bacs jaunes dans certaines communes pour des raisons économiques et environnementales car ils étaient encore en bon état. Mme BRUN rappelle que la collecte n'est pas une compétence du SMITOM, ce sont les adhérents du SMITOM, c'est-à-dire les Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération, qui l'assurent.

COMMUNIQUER POUR QUOI FAIRE ?

Mme CAMPOS-BRÉTILLON précise les **compétences** du SMITOM :

- la **prévention**, à travers un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),
- la **valorisation** des déchets, la transformation des déchets en énergie. Aujourd'hui l'UVE, grâce à l'incinération des déchets produit de l'électricité. La modernisation de l'UVE va permettre d'augmenter la production d'électricité mais également de produire de la chaleur.
- la **sensibilisation** et la **communication**.

Ces actions de prévention, de sensibilisation et de communication ont pour **objectif** de faire comprendre au grand public les incidences de la production et de la gestion des déchets sur l'environnement, de réduire la production de déchets, d'améliorer les gestes de tri et de maîtriser les coûts du service. Mme CAMPOS-BRÉTILLON souligne que le meilleur déchet c'est celui qu'on ne produit pas.

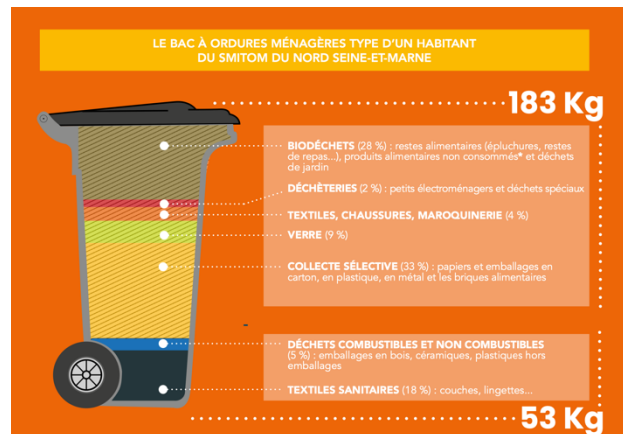
Elle rappelle ensuite les **6 grands axes du PLPDMA** qui intègrent les 10 axes de travail proposés par l'ADEME :

- l'éco-exemplarité du SMITOM et de ses adhérents ;
- la sensibilisation du public, des acteurs concernés et le fait de favoriser la consommation responsable ;
- l'augmentation de la durée de vie des produits en incitant à la réutilisation, au réemploi, aux dons et à la réparation ;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire et les actions pour encourager le compostage ;
- l'engagement des professionnels pour réduire les déchets des entreprises et en particulier les entreprises de BTP ;
- la mise en place d'instruments économiques pour encourager les changements de pratiques.

Mme CAMPOS-BRÉTILLON explique qu'un habitant du territoire du SMITOM produit environ 500 kg de déchets. Grâce aux actions de prévention, de sensibilisation et de communication déployées par le SMITOM, une diminution de 27 kg de la production de déchets a été observée entre 2022 et 2023.

Cependant il reste une marge de progression importante. En effet, on observe que 78% du bac d'ordures ménagères sont des déchets recyclables ou évitables qui n'ont pas lieu de se trouver dans ce bac. Sur ces 78%, 33% sont des déchets destinés à la collecte sélective (papiers, emballages carton, plastique, métal, briques alimentaires).

Ainsi, il est essentiel de poursuivre et d'intensifier les actions de prévention, de sensibilisation et d'information pour changer les pratiques des habitants.



LES ACTIONS DU SMITOM

Mme BRUN présente les différentes actions du SMITOM pour **gérer et traiter les biodéchets** avec la distribution de composteurs et de lombricomposteurs, la mise en place d'aides pour faciliter le recours au broyage et au « mulching », l'installation de 72 sites de compostage partagés, l'accompagnement pour la collecte en apport volontaire, la proposition d'une gestion alternative des espaces verts communaux et l'accompagnement d'établissements scolaires, 5 à ce jour, pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Mme BRUN expose également les actions du SMITOM pour **tendre vers une consommation plus durable** avec l'organisation de 21 ateliers pour sensibiliser les publics à l'autoconsommation, l'organisation du défi famille « Zéro déchet » sur les communes de la Communauté de Communes des Plaines et Monts de France et sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, la réalisation d'appels à projet (8) pour l'implantation de ressourceries éphémères et la mise en place d'aides pour l'achat de textiles sanitaires réutilisables.

M. LE MÉRO présente les actions du SMITOM en termes de communication pour **informer et sensibiliser la population**. Ainsi, le SMITOM réalise **plusieurs publications** et transmet de **l'information en continu** sur la gestion des déchets : « la solution pour nos déchets » publiée une fois par an, le rapport d'activités annuel du SMITOM, la lettre d'information aux élus, la diffusion une à deux fois par an d'une newsletter, la réalisation de plusieurs guides, des articles, posts et actualités diffusés à la fois sur le site internet du SMITOM, via les réseaux sociaux ainsi que des insertions dans la presse et la réalisation de spots à la radio.

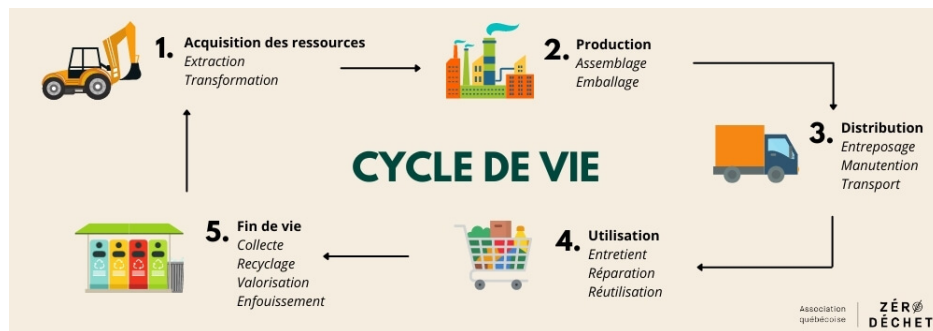
De plus, le SMITOM propose plusieurs **ateliers** et **actions** avec des animations scolaires. A ce sujet, entre 14 000 et 15 000 enfants bénéficient chaque année de ces animations. Des animations sont également proposées au grand public et le SMITOM participe à des événements telles que la journée environnement, la semaine européenne de développement durable et la semaine européenne de réduction des

déchets. À ce titre, la Journée Environnement et Partage du SMITOM aura lieu le 14 juin prochain sur le thème de la biodiversité.

Un des participants suggère qu'il y ait plus de communication sur les biodéchets sur le territoire de COVALTRI 77.

Mme DUCHER demande aux participants s'ils reçoivent les informations du SMITOM. Tous confirment à l'unanimité, l'information arrivant soit dans les boîtes aux lettres soit sur le site internet du SMITOM.

Mme DUCHER explique à l'aide d'un schéma le cycle de vie du déchet et les acteurs de la chaîne impliqués dans le cycle de vie des déchets (producteurs, exploitants, industriels, logisticiens, distributeurs, citoyens, exploitant de l'UVE, collectivités, SMITOM).



1^{er} exercice : Quels sont les messages à faire passer ? Que dire aux citoyens ?

Mme DUCHER propose aux participants de réfléchir collectivement sur les **messages à faire passer** et sur **ce qu'il faudrait dire aux citoyens** pour leur faire prendre conscience de l'importance de la gestion et du tri des déchets.

Réflexions des participants :

- Faire passer des messages en amont, aux industriels, pour réduire les emballages => arrêter le suremballage ;
- Ne plus acheter de produits suremballés (acte d'achat) ou laisser les emballages dans les magasins, après passage en caisses => Faire passer des messages auprès de la grande distribution ;
- Démontrer aux habitants que s'ils trient, ils font des économies ;
- Facturer à la levée ;
- Mener des actions pédagogiques en face à face : rien ne vaut la rencontre et l'échange avec les citoyens pour une meilleure prise de conscience ;
- Organiser une soirée d'information pour déconstruire les fausses informations relayées dans les médias notamment sur la gestion du tri des déchets ;
- Atténuer la perception de « double peine » auprès des habitants qui estiment « trier mais payer toujours plus » ;
- Apporter de la pédagogie autour de la taxe / redevance qui n'est pas comprise par les citoyens.

De nombreux participants expliquent que le coût du service impacte sur le comportement des citoyens à travers des actes d'incivilité (vider son bac dans celui du voisin, ...).

Pour illustrer ces premières réflexions, Mme DUCHER relaie la campagne réalisée sur les opercules de pots de yaourts par Syndifrais, une association des fabricants de produits laitiers frais, pour encourager le tri des pots de yaourt usagés. Cet exemple montre qu'il est possible de sensibiliser le grand public même sur des sujets très précis.

2^{ème} exercice : Se mettre dans la peau d'un éco-animateur du SMITOM

Un exercice est ensuite proposé aux participants pour qu'ils se mettent **dans la peau d'un éco-animateur du SMITOM** pour intervenir auprès de 2 publics-cibles : **les adolescents**, un public difficile à capter, et **les habitants des logements collectifs** (copropriétés - syndicats, logements sociaux – bailleurs).

Adolescents	Habitants des logements collectifs
<ul style="list-style-type: none"> • Approche ludique par des jeux et des cadeaux à gagner dans un lieu qu'ils fréquentent => partenariat avec des fast-food • Des actions pédagogiques qui peuvent passer par les élèves « éco-délégués » et les référents développement durable des collèges et lycées • Des mises en situation en classe sous forme de jeux => donner aux élèves différents objets à trier, expliquer ce que deviennent les déchets (à organiser par les éco-délégués pour sensibiliser encore plus) • Interventions des jeunes en réunion publique, dans le cadre des conseils municipaux des jeunes, par le biais des éco-délégués => les rendre responsables à travers une action citoyenne • Organisation d'un concours en partenariat avec le SMITOM pour la réalisation spots publicitaires sur les erreurs de tri (mise en scène de 5 éco-gestes) • Capter les adolescents sur les réseaux sociaux (Tiktok, Instagram, Snapchat, ...) • Donner une récompense, un cadeau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des moments conviviaux au pied des habitations (« apéros-compost », « cafés-compost ») => cela aide à faire passer les messages • Organiser des jeux « ouisti'tri » - on peut également faire participer les enfants • Mener des actions auprès des bailleurs (contrôle de tri, ...) • Faire intervenir des associations locales (l'association « éco-partage » présente à l'atelier se porte volontaire) en partenariat avec le SMITOM (prêt de matériel) • Travailler avec les associations de locataires, avec les syndicats • Profiter d'évènements (fête des voisins) pour faire des actions (comment on tri, comment on fait du compost, ...) • Sanctionner financièrement les habitants (amendes) • Supprimer les vide-ordures dans les logements.

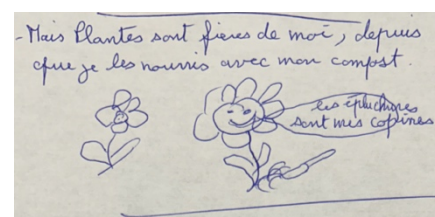
Certains participants constatent que lors des manifestations organisées par les collectivités il y a rarement des poubelles de tri. r c'est l'axe 1 du PLPDMA qui concerne l'éco-exemplarité du SMITOM et des adhérents.

3^{ème} exercice : Se mettre dans la peau d'un communicant du SMITOM

Un autre exercice collectif est proposé aux participants pour qu'ils se mettent **dans la peau d'un communicant du SMITOM** afin d'imaginer une **campagne d'affichage**. Mme DUCHER montre quelques exemples de campagnes d'affichage illustrées avec un slogan.

Les participants réfléchissent par groupe à une campagne d'affichage puis partagent leurs idées :

- « Mes plantes sont fières de moi depuis que je les nourris avec mon compost »
- « La vie d'une bouteille c'est la mort, la mort d'une bouteille c'est la vie »
- « Moins je trie, plus je coûte cher à la collectivité ».



À la suite de cette réflexion, Mme DUCHER présente la récente campagne d'affichage qui a été réalisée par le SMITOM. La grande majorité des participants ne l'avait pas vue.

Mme DUCHER termine en invitant les participants à partager leurs éventuelles questions ou suggestions complémentaires via l'adresse mail dédiée concertation@smitom-nord77.fr.

CONCLUSION

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON remercie les participants et les invite à participer à la réunion publique de restitution qui aura lieu le mardi 1^{er} avril à 18h30 à la salle des fêtes de Monthyon.

- Fin de la réunion à 20h45 -